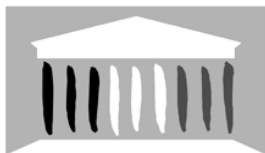


**Ce texte a été retiré
par son auteur
le 3 mai 2023**



N° 995

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

SEIZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 21 mars 2023.

PROPOSITION DE LOI

*visant à surseoir à l'ouverture à la concurrence du réseau de bus de la
Régie autonome des transports parisiens,*

(Renvoyée à la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.),

présentée par Mesdames et Messieurs

Stéphane PEU, Soumya BOUROUAHA, Moetai BROTHERRSON, Jean-Victor CASTOR, Steve CHAILLOUX, André CHASSAIGNE, Pierre DHARRÉVILLE, Elsa FAUCILLON, Jérôme GUEDJ, Sacha HOULIÉ, Sébastien JUMEL, Fatiha KELOUA HACHI, Emeline K/BIDI, Karine LEBON, Jean-Paul LECOQ, Tematai LE GAYIC, Frédéric MAILLOT, Yannick MONNET, Marcellin NADEAU, Christine PIRES BEAUNE, Loïc PRUD'HOMME, Jean-Claude RAUX, Davy RIMANE, Sandra REGOL, Claudia ROUAUX, Fabien ROUSSEL, Nicolas SANSU, Eva SAS, Sabrina SEBAIHI, Anne STAMBACH-TERRENOIR, Jean-Marc TELLIER, Guillaume VUILLETET, Giovanni WILLIAM, Hubert WULFRANC,

Député-e-s.